

Arrêté de la ministre de la justice du 20 août 2026, relatif à l'immatriculation foncière obligatoire au gouvernorat de Jendouba.

La ministre de la justice,

Vu la Constitution,

Vu le décret-loi n° 64-3 du 20 février 1964, relatif à l'immatriculation foncière obligatoire, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, notamment son article 3 (nouveau).

Arrête :

Article premier - Il sera procédé, à compter du 1^{er} novembre 2026, par l'immatriculation foncière obligatoire, au recensement cadastral de tous les immeubles non immatriculés et non bâtis sis dans la zone de Ma Bared (pluvial), imadats de Halima et Ouled Mefda, délégation de Fernana, gouvernorat de Jendouba.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 20 août 2026.

La ministre de la justice

Leila Jaffel

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 20 août 2026.

La ministre de la justice

Leila Jaffel

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 7 juillet 2026.

Madame Salwa Gharsallah, administrateur en chef de l'éducation, est chargée des fonctions de secrétaire général de quatrième classe à la commune d'El Hekaima à compter du 10 février 2026.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 7 juillet 2026.

Madame Aida Ben Toumia, technicien en chef, est chargée des fonctions de secrétaire général de troisième classe à la commune de Bouargoub à compter du 6 février 2026.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 24 juillet 2026.

Monsieur Mohamed Ali Boughrara, administrateur en chef de l'intérieur, est chargé des fonctions de chef de division de l'action économique et de l'investissement au gouvernorat de Bizerte avec rang et prérogatives de directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 24 juillet 2026.

Monsieur Monji Ben Aissa, administrateur en chef de l'intérieur, est chargé des fonctions de chef de division des comités de quartiers au gouvernorat de Kébili avec rang et prérogatives de directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 31 juillet 2026.

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur est accordée à Monsieur Lasaad Mejri, administrateur général de l'intérieur, chargé des fonctions de chef de bureau des missions, à l'unité de la coordination, de la logistique et des marchés au secrétariat général au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 24 juillet 2026.

Madame Saadia Fouzaii, administrateur en chef de l'intérieur, est chargée des fonctions de chef de bureau des relations avec le citoyen au gouvernorat de Jendouba avec rang et prérogatives de sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 24 juillet 2026.

Monsieur Khaled Mansouri, administrateur conseiller de l'intérieur, est chargé des fonctions de chef de subdivision des partis, organisations et associations à la division des affaires politiques au gouvernorat du Kef avec rang et prérogatives de chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 24 juillet 2026.

Madame Assia Ben Nejma, administrateur conseiller de l'intérieur, est chargée des fonctions de chef de subdivision des affaires culturelles, éducationnelles et de la jeunesse à la division des affaires sociales au gouvernorat de Ben Arous avec rang et prérogatives de chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 24 juillet 2026.

Madame Sihem Raissi, administrateur de l'intérieur, est chargée des fonctions de chef de subdivision de l'information à la division de l'information et des conférences au gouvernorat de Sfax avec rang et prérogatives de chef de service d'administration centrale.